

MAIRIE DE LOUHOSSOA - LUHUSOKO HERRIKO ETXEA
(Pyrénées-Atlantiques) 64250

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-0011
HERRIKO KONTSEILUKO DELIBEROA

Séance du 1^{er} mars 2025

Date convocation : 20/02/2025

Date d'affichage : 20/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier mars à dix heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. HARRIET Jean Pierre, Maire. 2025eko martxoaren 1ean, Luhusoko Kontseilua bildu da HARRIET Jean Pierre auzapezaren lehendakaritzapean.

Etaient présents / Hor zirenak (11) : DUCLOS Bernadette, HARRIET Jean Pierre, IRIART BONNECAZE Carole, LARRALDE Ximun, MONGABURE Vincent, ROUX Christine, SAINT ESTEBEN Marie, SAINT PIERRE Marie Claire, SAPPARRART Bertrand, URRUTY Chantal, VALLET Christophe : Conseillers.

Excusés / Barkatuak (4) : HAPETTE Maylis, HIRIART Alain, MEMBREDE Mathieu, OTHABURU Sébastien

Procuration (1) : HAPETTE Maylis à ROUX Christine

A été nommée secrétaire / Idazkaria izendatua dena : IRIART BONNECAZE Carole

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Objet : Délégation du Conseil municipal au Maire en matière de régie

Le Maire expose que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne à l'assemblée la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, les attributions énumérées par ce même article.

Ainsi, il demande à l'assemblée délibérante de lui donner délégation, pour la durée du mandat, pour créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration de la Commune à donner au Maire délégation ;

Considérant que le Maire rendra compte de l'usage qu'il fait de cette délégation à chacune des réunions du conseil municipal,

DÉCIDE de donner délégation au Maire, pour la durée du mandat, pour créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membre présents : 11

Nombre de procurations : 1

Nombre de suffrage exprimés : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A Louhossoa, le 1^{er} mars 2025,

Le Maire,

Jean Pierre HARRIET

